

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1921)
Heft: 14

Rubrik: Chambre de commerce internationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SECTION DU SUD-EST

Le Comité de la Section du Sud-Est, dont nous avons annoncé la constitution dans notre numéro d'avril, a eu sa première séance le 20 mai, sous la présidence de M. Paul LEUBA, consul de Suisse.

Le Comité a constitué son bureau comme suit :

MM. Georges ANGST, *Président* ;
H. SIGG, *Vice-Président* ;
Louis BOVET, *Secrétaire* ;
E. BIEDERMANN, *Trésorier*.

Il a désigné, en outre, sous réserve de ratification par l'Assemblée générale, M. Henri BRACK, comme délégué de la Section au Conseil d'administration à Paris.

Un bureau a été obligamment mis à la disposition de la Section par M. le Consul de Suisse, à l'adresse suivante : 115, rue de l'Evêché, Marseille, où les correspondances concernant la Section peuvent être adressées dès maintenant.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

Le Congrès de la Chambre de Commerce Internationale, qui s'est ouvert à Londres, le 27 juin et auquel la Chambre de Commerce Suisse en France était représentée par son Secrétaire général, a réuni environ 500 participants. Outre les délégations des douze pays qui ont adhéré à la Chambre et qui ont constitué le Comité national prévu par les statuts, la plupart des pays non encore adhérents avaient envoyé des délégués, témoignant ainsi de l'intérêt qu'ils attachent à l'œuvre de la nouvelle Association.

Parmi ces derniers, MM. Alfred GEORG, Président de la Chambre de Commerce de Genève, et John SYZ, Président de la Chambre de Commerce de Zurich, représentaient la Suisse. Nous croyons savoir qu'au cours d'une conférence qu'ils ont eue avec le Bureau de la Chambre de Commerce Internationale, la question de l'adhésion de la Suisse a fait un grand pas. Nous pouvons ainsi espérer que, dans un prochain avenir, notre pays fera partie de cet important Groupement.

Après la séance d'ouverture, présidée par M. HOBSON, Président de l'Association des Chambres de Commerce britanniques, les cinq

groupes entre lesquels le travail avait été réparti se sont réunis séparément et ont préparé les diverses résolutions qui ont été adoptées par le Congrès, dans sa séance de clôture.

Ne possédant pas encore le texte définitif de ces résolutions, nous devons nous borner à n'en donner, pour le moment, qu'un aperçu.

Une première résolution invite les Gouvernements à chercher un terrain d'entente, en vue d'alléger les charges qui grèvent si lourdement le commerce international, par le fait du système actuel de double taxation.

Une autre résolution reconnaît la nécessité d'organiser des crédits sous les auspices des Gouvernements, en vue de la reconstitution des nations européennes dévastées et appauvries et décide d'appuyer le projet TER MEULEN.

Une troisième résolution a pour but de lutter contre le déséquilibre des changes, en invitant les Gouvernements à pratiquer une politique ferme d'impôts et d'économies budgétaires, à enrayer l'inflation de la monnaie fiduciaire, etc.

Le Congrès demande, d'autre part, instamment, à tous les pays dont la législation contient des mesures restrictives ou des traitements spéciaux concernant les banques étrangères, de prendre l'initiative d'abolir ces lois.

Il déconseille le contrôle des Gouvernements sur l'industrie et le commerce et demande que l'initiative privée soit encouragée.

Il recommande d'abolir toutes taxes sur l'exportation des matières premières.

Il demande que tous les Etats déclarent valable la clause compromissoire et accordent force exécutoire aux sentences arbitrales étrangères.

Il propose la constitution de commissions spéciales pour l'étude des meilleurs moyens propres à réprimer la concurrence déloyale et à protéger la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale.

Il préconise l'établissement d'une carte d'identité professionnelle uniforme et valable dans tous les pays, pour les voyageurs de commerce.

Il recommande à la Chambre de Commerce Internationale d'attirer l'attention des différents Gouvernements sur la nécessité qu'il y a d'établir des tarifs douaniers modérés pour éviter que s'élèvent, entre les peuples, des barrières qui sont un obstacle à la paix et au progrès de la civilisation.

Il demande que le régime des passeports et des visa soit abrogé par les différents Etats dans la mesure compatible avec leur propre sécurité.

LE DEUXIÈME COMPTOIR SUISSE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET AGRICOLES

Le Comptoir Suisse des Industries Alimentaires et Agricoles, à Lausanne, prépare, actuellement, sa deuxième réunion, qui aura lieu du 10 au 25 septembre prochain.

A cette occasion, il est peut-être utile de rappeler qu'après entente avec le Comité de la Foire de Bâle, en vue d'éviter la dispersion des efforts, l'activité du Comptoir Suisse de Lausanne a été limitée à deux grandes divisions d'industries particulièrement importantes pour la Suisse et qui comprennent tout ce qui intéresse l'alimentation et l'agriculture.

Encouragés par les résultats obtenus par le premier Comptoir auquel 575 exposants participèrent, les organisateurs de cette manifestation ont déjà lancé de nombreux appels qui, malgré le marasme des affaires, ont rencontré un accueil des plus réjouissants.

Durant la période du 10 au 25 septembre, la Direction du Comptoir organisera des manifestations spéciales, intéressant plus particulièrement les acheteurs des milieux agricoles, telles que des marchés-concours de bétail, petit bétail et chevaux ; diverses industries auront ainsi l'occasion de démontrer pratiquement le fonctionnement de machines-outils et d'articles nouveaux.

Il y a tout lieu de prévoir que cette deuxième exposition de la production agricole et alimentaire attirera à Lausanne, l'automne prochain, de nombreux acheteurs et visiteurs s'intéressant au développement de notre agriculture et de nos industries alimentaires et agricoles.

FOIRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, BIJOUTERIE ET BRANCHES ANNEXES GENÈVE

Non sans réflexion et après avoir, à plusieurs reprises, consulté les intéressés, la Direction de la Foire, complètement d'accord en cela avec

la Chambre Suisse de l'Horlogerie, a jugé que, vu les circonstances actuelles particulièrement critiques et afin de ne pas risquer un demi-succès ou l'abstention d'acheteurs étrangers, il était préférable de ne pas organiser la Foire d'horlogerie et bijouterie en 1921 et de reporter toute cette activité en 1922, lorsque la situation sera éclaircie.

Toutefois, afin de ne pas perdre le contact avec les clients ordinaires de nos industries, la direction de la Foire a l'intention d'envoyer, dans le monde entier, une brochure-plaquette dans laquelle elle rappellerait la réussite et les résultats de la Foire de l'an dernier, elle indiquerait les raisons qui lui ont fait reporter à l'an prochain la manifestation de cette année et où elle dirait qu'elle n'a pas voulu que 1921 se passât sans que nos industries horlogères et bijoutières aient l'occasion de se rappeler au bon souvenir des acheteurs étrangers.

En conséquence, elle ferait suivre les renseignements d'ordre général d'une liste, par genres d'industries, des maisons ayant éventuellement l'intention de participer à la Foire de 1922.

Il est bien entendu qu'il ne s'agirait là que d'une adhésion de principe, sans engagement ferme, son but étant de faire ainsi une publicité collective et d'appuyer son lancement d'un nombre, aussi grand que possible, de noms de maisons intéressées.

Les fabricants peuvent demander des renseignements à ce sujet et réclamer le formulaire à la Foire suisse de l'horlogerie et bijouterie, 12, boulevard du Théâtre, à Genève.

TRAFIG SUISSE-ESPAGNE PAR RAIL

Nous avons annoncé dans notre Bulletin de mai que la situation, dans les gares de la frontière franco-espagnole, s'était améliorée et que des pourparlers étaient en cours, tendant à obtenir que les chemins de fer français admettent de nouveau l'expédition de marchandises suisses à destination de la Péninsule Ibérique.

A la suite des démarches effectuées à ce sujet, les Administrations françaises compétentes viennent de consentir à admettre, jusqu'à nouvel avis, le transit direct de trois wagons de marchandises d'origine suisse par jour ouvra-